Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

TECHNIQUE
EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

Approbation de l'avenant n°1 à la stratégie 2021-2025 pour la protection de la ressource en eau portant extension du périmètre, intégration du volet sobriété et prolongation jusqu'au 30 juin 2026

Rapporteur : Pascal LEPETIT

N°CC2025-173

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	8
Votants	71
Secrétaire de séance : Philippe POMMEREAU	

L'an 2025, le 29 septembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni à MEZIERES EN DROUAIS, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Robert VIGNIKIN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publié le : 15/10/2025

M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMON (LE MESNIL SIMON) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;M. Pascal ROSSION (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) donne pouvoir à M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Il a été exposé,

Depuis le 1er janvier 2022, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) conditionne le financement des postes d'animation – y compris ceux liés à l'animation des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) – ainsi que des travaux sur l'eau potable, à la conclusion d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC). Ce contrat impose à la collectivité de disposer d'une stratégie de préservation de la ressource en eau, régulièrement mise à jour, conformément aux exigences du XIIe programme de l'AESN.

La stratégie de protection de la ressource en eau doit permettre d'identifier les priorités d'intervention et d'atteinte les objectifs de qualités d'eau définis sur chaque BAC. Dans le cadre de son XIIe programme, l'AESN est venue ajouter un volet quantitatif visant à intégrer des actions liées à la sobriété avec l'objectif de faire baisser les volumes prélevés.

À ce jour, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a adopté une stratégie formalisée par la délibération n° 2021-123 du conseil communautaire du 12 avril 2021 pour le volet agricole, complétée par la délibération n° 2021-293 du 22 novembre 2021 pour le volet non agricole, toutes deux valables jusqu'au 31 décembre 2025.

Depuis la reprise de la compétence eau, la stratégie actuelle n'a plus le périmètre adapté aux zones d'exercice effectif de la compétence, et ne satisfait plus aux exigences du XIIe programme.

Par ailleurs, en considération du calendrier électoral 2026, jugé incompatible avec l'adoption d'un plan d'action complet dans les temps, il a été convenu avec l'AESN de prolonger la stratégie actuelle par avenant, en attendant la nouvelle délibération du conseil communautaire en fonction à l'été 2026.

Cet avenant vise à :
- élargir le programme d'actions de la stratégie actuelle au périmètre où la Communauté d'agglomération exerce la compétence ;
- intégrer le volet sobriété imposé par l'AESN avec l'objectif d'une baisse des prélèvements de 14% à l'horizon 2030 ;
- prolonger la durée de la stratégie jusqu'au 30 juin 2026.

L'élargissement du périmètre couvre les communes suivantes :
Sur les volets qualité et quantité :

- 13 communes de l'ex-SIPEP pour lesquelles la stratégie s'est terminée au 31 décembre 2024 (Boullay-les-deux-Eglises, Châteauneuf-en-Thymerais, Fontaine-les-Ribouts, Maillebois, Ormoy, Puiseux, Saint-Ange-et-Torcay, Saint-Jean-de-Rebevilliers, Saint-Sauveur-Marville, Sainte-Maixme-Hauterive, Serazereux, Thimert-Gatelles, Tremblay-les-Villages) ;
- Saint-Rémy-sur-Avre.

Sur le volet quantitatif uniquement les communes suivantes :

- Ardelles ;
- Dampierre-sur-Avre ;
- Favières.

La stratégie proposée repose sur les éléments suivants :
- carte d'identité de la collectivité ;
- présentation des enjeux de préservation de la ressource et eau et des captages (volet qualité et volet quantité) ;
- définition des objectifs de qualité d'eau visés par captage ou par BAC ainsi que l'intégration du volet sobriété permettant de réduire les volumes prélevés ;
- définition des grandes stratégies par captage ou par BAC pour atteindre les objectifs de qualité et de sobriété en eau ;
- moyens d'actions (budget par grand domaine d'intervention) de la collectivité pour mettre en œuvre chacune de ces grandes stratégies par captage ou par BAC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Les objectifs poursuivis sont les suivants :
- réduire les pollutions diffuses agricoles pour préserver la ressource en eau ;
- développer des filières agricoles courtes et à bas niveaux d'impacts ;
- réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau ;
- sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- sensibiliser et informer ;
- renforcer et valoriser la connaissance.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2021-123 du 12 avril 2021 pour le volet agricole,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2021-293 du 22 novembre 2021 pour le volet non agricole,*
***VU** les plans d'actions agricoles et non agricoles.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la stratégie 2021-2025 pour la protection de la ressource en eau portant extension du périmètre, intégration du volet sobriété et prolongation jusqu'au 30 juin 2026,
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 15 OCT. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 15 OCT. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Philippe POMMEREAU** **Secrétaire de séance**